

Tensions avec la Turquie en Méditerranée orientale ⁽¹⁰¹⁾

Dans ses vœux aux armées du 21 janvier 2021, la ministre des Armées Florence Parly, parle d'une menace « insidieuse », celle « du durcissement de la compétition entre puissances » qui par « des pratiques, désinhibées, peuvent affecter très concrètement le fonctionnement de notre démocratie, de notre société ⁽¹⁰²⁾ ». On reconnaît là, entre autres, les stratégies indirectes employées par la Turquie en représailles du soutien français aux Grecs en Méditerranée orientale, mais aussi dans une logique de compétition systémique et narrative. Cet espace au contact de conflits en Libye et en Syrie, mais aussi de conflits gelés comme en Chypre, aujourd'hui fragilisé par les crises migratoires, devient l'enjeu d'une compétition politique entre des États dont certains sont pourtant liés par l'Alliance atlantique. Les manœuvres ambitieuses de la puissance régionale turque sont régulièrement interprétées comme émanant d'une politique « néo-ottomane » ⁽¹⁰³⁾, l'opposant à la Grèce et donc à l'Union européenne. Bien que possédant la plus longue façade maritime ⁽¹⁰⁴⁾, la Turquie se sent lésée face à la Grèce qui jouit d'une plus vaste ZEE en Méditerranée où se trouvent de nombreuses ressources énergétiques à l'intérêt économique évident. Quand bien même les frictions frontalières ont effectivement regagné en intensité dans cette zone en tension, plusieurs facteurs empêchent l'escalade vers un conflit armé. La Turquie reste « un *hub* eurasiatique incontournable pour la politique régionale états-unienne ⁽¹⁰⁵⁾ ». Elle met à la disposition de ses alliés sa base d'Incirlik où sont entreposées des armes nucléaires. Elle continue également à contrôler des détroits parmi les plus stratégiques de la région (Bosphore et Dardanelles). Enfin, elle se différencie des autres membres de l'Alliance atlantique par sa culture musulmane et constitue un verrou migratoire pour l'UE.

Ainsi, en Méditerranée orientale, les États tentent de favoriser leurs propres intérêts sans toutefois déclencher un affrontement aux conséquences bien trop néfastes pour être réellement souhaitées. Cette région constitue donc une parfaite illustration de cette maîtrise du risque, de l'incertitude et de l'entre-deux.

⁽¹⁰¹⁾ Pour une lecture cartographique voir le magazine *Diplomatie Affaires stratégiques et relations internationales*, n° 107 « Libye - Carrefour des ambitions impériales », janvier-février 2021, Areion Group.

⁽¹⁰²⁾ PARLY Florence, « Déclaration de la ministre des Armées sur la politique de défense », Paris, le 21 janvier 2021 (<https://www.vie-publique.fr/discours/278248-florence-parly-21012021-politique-de-defense>).

⁽¹⁰³⁾ HADDAD Mezri, « Erdogan mène un projet panislamiste et néo-ottoman qu'il faut combattre de toute urgence », *Le Figaro*, 3 mars 2020 (<https://www.lefigaro.fr/>).

⁽¹⁰⁴⁾ JABBOUR Jana, « La Turquie : une puissance émergente qui n'a pas les moyens de ses ambitions », *Politique étrangère*, vol. hiver, n° 4, 2020, p. 99-108 (<https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2020-4-page-99.htm>).

⁽¹⁰⁵⁾ BILLION Didier, « 2020 : quel bilan de la politique extérieure de la Turquie », *Iris*, 12 janvier 2021 (<https://www.iris-france.org/153274-2020-quel-bilan-de-la-politique-exterieure-de-la-turquie/>).

La Méditerranée orientale entre tensions anciennes et nouvelles formes de conflictualité désinhibées

La perspective économique au centre du conflit

La présence de gaz *offshore* au sud de Chypre n'est pas nouvelle, mais les découvertes de réserves en Méditerranée orientale en février 2019⁽¹⁰⁶⁾ ont ravivé les ambitions concurrentes autour des ZEE. Cette manne énergétique et les perspectives lucratives à court, moyen et long termes exaltent, en effet, les tensions notamment entre Grèce et Turquie.

Malgré une rhétorique belliqueuse – qui conforte le nationalisme interne⁽¹⁰⁷⁾ –, la Turquie poursuit une politique répondant à un objectif clair : « faire [d'elle] une puissance régionale majeure et un État pleinement souverain dont la conduite n'est dictée que par ses intérêts nationaux⁽¹⁰⁸⁾ ». Sa politique étrangère se concentre sur la préservation de ses intérêts économiques. La quête de ressources énergétiques en Méditerranée orientale est un moyen d'indépendance, notamment vis-à-vis de la Russie, puisqu'elle importe 90 % de sa consommation d'hydrocarbure, en constante augmentation de 7 à 8 % par an⁽¹⁰⁹⁾. L'UE poursuit des objectifs similaires puisqu'elle importe deux tiers du gaz qu'elle consomme. Cette diversification en matière d'approvisionnement énergétique passe par un engagement en Libye, permettant par ailleurs de protéger les compagnies turques qui y sont installées, dans le Haut-Karabakh et à Chypre. Elle tente également de redéfinir ses ZEE. L'UE, elle, soutient ses partenaires Grecs et Chypriotes⁽¹¹⁰⁾.

Plus particulièrement, la Grèce et Chypre voient dans ces richesses une ressource financière attractive puisque les deux États sont tous deux fortement endettés notamment auprès de l'Europe et de la Chine. Pour les Européens, et particulièrement les Français, les ressources grecques sont la garantie du remboursement⁽¹¹¹⁾. Chypre aspire à devenir un *hub* gazier mais voit cependant s'exprimer la compétition gréco-turque (et de leurs alliés) sur son territoire même, comme le montre la partition de l'île. En effet, l'UE, l'Otan, la Grèce et la Turquie soutiennent des camps antagonistes et s'affrontent – avec une intensité limitée – pour ancrer leurs intérêts économiques.

Face aux intérêts concurrents, les États tentent de défendre les leurs en passant par des accords maritimes. Il s'agit là d'actions blanches, non conflictuelles, car ce sont des tentatives – parfois provocatrices – de faire valoir leurs intérêts par le droit. Ainsi,

⁽¹⁰⁶⁾ AUGÉ Benjamin, « L'Égypte, nouvelle plateforme gazière en Méditerranée orientale », *Notes de l'Ifri*, septembre 2018 (<https://www.ifri.org/>).

⁽¹⁰⁷⁾ La Turquie utilise une rhétorique panturque sur le plan national, comme international, pour conforter le nationalisme, défendre ses intérêts nationaux tout en se plaçant comme défenseuse des musulmans. JÉGO Marie, « Turquie : Erdogan se pose en défenseur des musulmans opprimés », *Le Monde*, 13 décembre 2017 (<https://www.lemonde.fr/>).

⁽¹⁰⁸⁾ JABBOUR Jana, *op. cit.*

⁽¹⁰⁹⁾ *Ibid.*

⁽¹¹⁰⁾ « Chypre : une présidence européenne sous tensions gazières ? », *Iris*, 9 octobre 2012 (<https://www.iris-france.org/>).

⁽¹¹¹⁾ Les prêts grecs auprès de l'UE s'élèvent à hauteur de 226,9 milliards d'euros. La France a versé 11,4 Md€ à la Grèce, et s'est portée garante de 31 Md des 130,9 Md que la Grèce a empruntés au Fonds européen de stabilité. GUICHARD Guillaume, « Les milliards que la Grèce doit à la France », *Le Figaro*, 15 mai 2012 (<https://www.lefigaro.fr/>).

plusieurs pays ont conclu des traités bilatéraux avec leurs partenaires pour délimiter leurs frontières maritimes. C'est le cas par exemple, entre Israël et Chypre (dès 2010) ⁽¹¹²⁾, la Turquie et la Libye ⁽¹¹³⁾ ou encore Chypre, la Grèce et Israël (avec *East Med*) ⁽¹¹⁴⁾. Cependant, cela se fait aux détriments des pays non-partis et participe ainsi à la montée des tensions.

La maîtrise des frontières : entre conflit gelé et pression stratégique

En 1923, le traité de Lausanne, qui remplace le traité signé à Sèvres trois ans plus tôt, définit les frontières de la Turquie moderne. Il en découle la reconnaissance par la nouvelle république turque des pertes territoriales de l'Empire ottoman ainsi qu'un regain de souveraineté sur certains territoires initialement perdus lors de la guerre gréco-turque. De ces années de baptêmes sanglants pour la Turquie émerge une frontière au contact de conflits non-résolus, de l'UE et de l'espace Schengen. En effet, le conflit gelé de Chypre depuis plus de 40 ans témoigne de la complexité des relations entre la Turquie et les pays européens frontaliers, interrogeant sur la possibilité de paix en Méditerranée orientale sans une réconciliation formelle et un réel travail mémoriel entre ces pays.

La question des frontières est d'autant plus sujette à des tensions que la Turquie n'est pas signataire de la Convention de Montego Bay, qui régit en grande partie le droit de la mer. Dans les faits, cela implique que la Turquie ne reconnaît pas la ZEE de la Grèce en mer Égée. Faute d'un accord bilatéral entre les deux États, Ankara revendique d'autant plus un libre accès à la ZEE grecque depuis la découverte de gisements d'hydrocarbures potentiellement exploitables.

C'est aussi une zone de tension croissante à cause de la récente crise migratoire. En effet, la Turquie a une position stratégique majeure dans la sauvegarde et l'imperméabilité des frontières de l'UE, un atout qui s'est révélé être une arme de sa politique diplomatique en 2015, puis en mars 2020, comme en témoignent les vagues d'arrivée migratoire à Lesbos ⁽¹¹⁵⁾, mettant à rude épreuve la coopération des vingt-sept pays de l'UE. Dans le cas le plus récent, la Turquie, mécontente des critiques européennes quant à son offensive contre les Kurdes, a décidé d'ouvrir les frontières de l'Europe aux migrants malgré l'accord passé avec Bruxelles en mars 2016. Le chantage turc s'est néanmoins soldé par une vague de sanctions de la part des Européens, tel que le gel des avoirs de certaines compagnies turcs comme Turkish Petroleum Corporation (TPAO) responsable de forages illicites dans les eaux chypriotes. En outre, Bruxelles assure que d'autres mesures pourraient tomber dans le futur si Ankara ne cesse pas ces actions « illégales et agressives » ⁽¹¹⁶⁾.

⁽¹¹²⁾ YÉGAVIAN Tigrane, « Chypre : une présidence tendue », *Carto*, n° 12, juillet-août 2012, p. 27.

⁽¹¹³⁾ JÉGO Marie, « Un accord turco-libyen de délimitation maritime provoque la colère de la Grèce », *Le Monde*, 10 décembre 2019.

⁽¹¹⁴⁾ RAFENBERG Marina, « EastMed, le projet de gazoduc destiné à contrer la Turquie », *Le Monde*, 3 janvier 2020.

⁽¹¹⁵⁾ « Éditorial – Migrants : l'UE face au cynisme de la Turquie », *Le Monde*, 4 mars 2020 (<https://www.lemonde.fr/>).

⁽¹¹⁶⁾ PERRIGUEUR Élisabeth, « Sur la frontière gréco-turque, à l'épicentre des tensions », *Le Monde diplomatique*, janvier 2021, p. 4-5.

« Des situations en deçà d'un double seuil : celui de l'agression et celui de l'attribution ⁽¹¹⁷⁾ »

Les actions menées en Méditerranée orientale sont en deçà des seuils de l'attribution et de l'agression. Selon la définition de l'amiral Prazuck, elles relèvent donc de zones grises. La Méditerranée orientale est un espace particulièrement propice pour ces actions car elle est bordée par des États faillis (Syrie ou Libye) et de nombreuses zones sont caractérisées par une souveraineté floue, ambiguë (notamment des ZEE contestées). Ces actions en zone grise sont privilégiées, car elles permettent d'affirmer sa puissance extérieure pour défendre ses intérêts nationaux tout en évitant de recourir à des conflits armés conventionnels non souhaités.

Ces stratégies se traduisent sur le terrain par un renouvellement des capacités militaires des pays. La Grèce illustre ce point en ayant commandé de nombreux matériels à la France et notamment 18 *Rafale*. Les démonstrations de forces, par des manœuvres militaires sous forme d'exercices unis ou plurilatéraux, sont fréquentes. Par exemple, « *Mavi Vatan 2019 Tatbikâti* » du 27 février réunissait 103 navires de la Turquie pendant une semaine sur les trois mers la bordant pour une démonstration de force visant « à montrer [la] détermination et les capacités des forces armées turques à protéger le pays ainsi que ses droits et intérêts en mer ». La France, l'Italie, la Grèce, les États-Unis et Chypre mènent aussi régulièrement ce type d'exercices en Méditerranée.

Enfin, plus frontale, la pénétration de l'espace national, aérien ou maritime, est aussi utilisée par les puissances pour intimider leurs rivaux. C'est le cas lorsque la Turquie envoie des bateaux de forage sous escorte militaire dans les eaux chypriotes ou grecques : par exemple le navire sismique *Oruç Reis* au large de Kastellorizo ⁽¹¹⁸⁾ ou encore lorsque des *F-16* turcs survolent les îlots de Strongyli et Megisti ⁽¹¹⁹⁾. Ce type d'action n'est pas sans conséquence comme le prouve la collision entre les frégates turque *Kemal Reis* et grecque *Limnos*, voire, lorsqu'en 2015, un *Su-24M Fencer* de l'armée de l'air russe avait pénétré la frontière aérienne turque avant d'être abattu.

La Libye est d'ailleurs un théâtre particulièrement intéressant pour illustrer l'utilisation de la zone grise. Les protagonistes se sont engagés auprès du Gouvernement d'accord national (GAN) ou du Maréchal Haftar et de l'Armée de libération nationale (ALN) pour contourner un conflit régulier et direct. Les forces employées sont irrégulières et les pays comme la Turquie et la Russie s'affrontent surtout par interposition, en usant de milices et de mercenaires.

Premièrement, la « privatisation » et l'utilisation de Sociétés militaires privées (SMP) permettent le déni plausible des États étrangers impliqués. Le recrutement de mercenaires pour remplacer des troupes régulières complique l'attribution de la menace et abaisse le niveau d'agression. Ankara s'engage aux côtés du GAN de Favez

⁽¹¹⁷⁾ PRAZUCK Christophe, « En deçà de la guerre, au-delà de la paix : les zones grises », *RDN* n° 828, mars 2020, p. 30.

⁽¹¹⁸⁾ BIEGALA Éric, « Jeu de go en Méditerranée orientale : le nouvel expansionnisme turc », *France Culture*, 29 octobre 2020 (<https://www.franceculture.fr/>).

⁽¹¹⁹⁾ HERNÁNDEZ Henar, « Alerte maximale en mer Égée pour l'escalade des tensions entre la Turquie et la Grèce », *Atalayar*, 22 juillet 2020.

al-Sarraj. Elle reconduit le mode opératoire adopté en Syrie et a ainsi recruté près de 7 850 supplétifs arabes et turkmènes. C'est la fameuse « syrianisation » du conflit libyen que dénonçait le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères Jean-Yves Le Drian ⁽¹²⁰⁾ et qui traduit le glissement de ces conflictualités à travers les frontières étatiques et le fonctionnement en domino de ces crises en chaîne. La Russie, quant à elle, soutient le camp opposé. Elle envoie pour cela des mercenaires de SMP russes comme Wagner ⁽¹²¹⁾. Le recours aux mercenaires est une action grise puisque, si l'ONU dénonce « l'implication de mercenaires étrangers au profit du GNA et de l'ALN ⁽¹²²⁾ », elle ne sanctionne pas pour autant les auteurs présumés des violations.

Deuxièmement, la vente d'armes ou le soutien matériel aux protagonistes permet un engagement à bas coûts, difficilement traçable. Ainsi, la Turquie contourne l'embargo et les contrôles maritimes internationaux au printemps 2020 pour fournir des armes au GAN. Le 10 juin 2020, le *Courbet*, navire français en mission pour l'Otan, tentant d'intercepter un navire turc pour le contrôler, a été « illuminé » à trois reprises avec les « radars de conduite de tirs » des frégates turques ⁽¹²³⁾. La Turquie dénonce l'apparente impartialité française. En effet, bien qu'elle démente tout soutien à Haftar et que le ministre des Affaires étrangères (Laurent Fabius) ait soutenu le GAN ⁽¹²⁴⁾, la présence de missiles français abandonnés par l'ALN et retrouvés en juillet 2019 près de Tripoli, révèle un positionnement ambigu ⁽¹²⁵⁾. Pour l'ONU, cette pratique est une « violation de l'embargo sur les armes » ⁽¹²⁶⁾ mais, là encore, aucune sanction n'a été prise à l'encontre des contrevenants.

Troisièmement, des actions ponctuelles mais beaucoup plus agressives et difficilement attribuables sont menées. Des avions *Rafale* ont bombardé, le 4 juillet 2020, la base d'Al-Watiya mise à disposition de la Turquie par le GAN. L'Égypte et la France ont d'abord été suspectées d'être à la source de cette action avant qu'elle ne soit attribuée aux Émirats arabes unis ⁽¹²⁷⁾. Face aux difficultés d'attribution et à l'escalade qui aurait découlé d'une réponse militaire, Ankara s'est contentée de condamner les bombardements.

Enfin, les actions de zone grise se manifestent aussi – de manière limitée – en Libye dans le cyberspace par des opérations d'influence voire de désinformation. Pour le moment, la Russie et l'Égypte se contentent d'animer des pages Facebook pro-Haftar. C'est aussi la chaîne de télévision *Al-Jamahiriyah*, utilisée hier par Kadhafi

⁽¹²⁰⁾ COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DE LA DÉFENSE, « Audition du ministre Jean-Yves Le Drian, point de situation internationale », *Sénat*, 27 mai 2020 (<https://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20200525/etr.html>).

⁽¹²¹⁾ *Le Figaro* avec l'AFP, « L'ONU confirme la présence de mercenaires russes en Libye », *Le Figaro*, 7 mai 2020 (<https://www.lefigaro.fr/flash-actu/l-ONU-confirme-la-presence-de-mercenaires-russes-en-libye-20200507>).

⁽¹²²⁾ AFP, « Des mercenaires russes et syriens en Libye », *Tribune de Genève*, 7 mai 2020 (<https://www.tdg.ch/>).

⁽¹²³⁾ Comme l'a dénoncé la ministre des Armées. Voir « L'Otan ouvre une enquête sur un incident entre la France et la Turquie en Méditerranée », *France 24*, 18 juin 2020 (<https://www.france24.com/>).

⁽¹²⁴⁾ HINTZY Armand et LAURENT Valentin, « La guerre en libye : récit d'un pari perdu », *Call ONU ESCP Europe*, 28 novembre 2020 (<https://www.callonu-escpeurope.com/articles/la-guerre-en-libye-r%C3%A9cit-d-un-pari-perdu>).

⁽¹²⁵⁾ BOBIN Frédéric et GUIBERT Nathalie, « L'embarras de Paris après la découverte de missiles sur une base d'Haftar en Libye », *Le Monde*, 10 juillet 2019 (<https://www.lemonde.fr/>).

⁽¹²⁶⁾ « La France nie avoir violé l'embargo sur les armes en Libye », *BBC News*, 10 juillet 2019 (<https://www.bbc.com/>).

⁽¹²⁷⁾ « Mais qui a donc bombardé al-Watiya ? », *Menadefense*, 5 juillet 2020 (<https://www.menadefense.net/>).

et aujourd'hui pour servir le régime du Maréchal Haftar, qui est modernisée grâce à des financements russes et dont les studios ont été transférés au Caire ⁽¹²⁸⁾.

Une diplomatie en détresse : les relations franco-turc dégradées en Méditerranée

Les sociétés, nouvelles cibles au cœur des manœuvres de déstabilisation

Le nationalisme turc émergeant au XX^e siècle ne se nourrit pas uniquement du passé ottoman. Néanmoins, il se traduit aujourd'hui, entre autres, par une volonté de mutualiser les pouvoirs politique (sultanat) et spirituel (califat). Depuis son arrivée au pouvoir en 2003, Erdogan ambitionne de devenir un *leader* politique et religieux du monde musulman, en affichant notamment ses affinités avec les Frères musulmans.

Ainsi, le discours belliqueux du Président turc contre l'Europe contribue à galvaniser son opinion publique, notamment l'électorat conservateur et nationaliste ⁽¹²⁹⁾. L'influence des Frères musulmans est à ce titre intéressante. En effet, le *leader* Mohamed El Hassan Ould Dedew avait affirmé dans un enregistrement audio diffusé sur *Youtube* que l'attaque du journal français *Charlie Hebdo* en janvier 2015 « était bien méritée ⁽¹³⁰⁾ ». Selon l'Institut Montaigne, au-delà d'une simple déstabilisation de l'ordre social français et européen « il s'agirait désormais pour la Turquie de prendre en main le destin des musulmans européens et d'apparaître comme leur protecteur ⁽¹³¹⁾ ».

Les critiques de la politique religieuse de la Turquie sur le territoire français par Emmanuel Macron ⁽¹³²⁾ contribuent à montrer les risques réels du « séparatisme islamiste ». Il s'agit ici d'un entrisme de groupes affiliés à la Turquie qui ne se soumettent pas aux lois de la République et refusent de coopérer sur l'envoi des imams et l'enseignement du turc en France ⁽¹³³⁾. En rappelant le droit à défendre la liberté d'expression et la caricature, le président Macron s'est alors confronté à une partie du monde musulman qui perçoit ces actes comme autant d'attaques perpétrées contre l'islam. Les relais religieux et politiques qui incarnent ce pouvoir turc sont pleinement intégrés dans la stratégie d'Ankara de déstabilisation de l'Europe.

Une quête de résilience manifeste

Les discours du président Erdogan ont récemment pris une tournure agressive et irrédentiste visant la division de la société française par de nombreux sous-entendus

⁽¹²⁸⁾ KHARIEF Akram, « Un afflux historique de mercenaires », *Le Monde Diplomatique*, septembre 2020, p. 4-5 (<https://www.monde-diplomatique.fr/2020/09/KHARIEF/62171>).

⁽¹²⁹⁾ JABBOUR Jana, *op. cit.*

⁽¹³⁰⁾ BELFELLAH Younes, « L'ingérence turque dans le champ religieux en France », *Marianne*, 6 octobre 2020 (<https://www.marianne.net/agora/humeurs/lingerence-turque-dans-le-champ-religieux-en-france>).

⁽¹³¹⁾ EL KAROUI Hakim, *La Fabrique de l'islamisme* (rapport), *Institut Montaigne*, septembre 2018, p. 361 (<https://www.institutmontaigne.org/ressources/pdfs/publications/la-fabrique-de-islamisme.pdf>).

⁽¹³²⁾ AUDUREAU William, « Que pèse vraiment la Turquie dans l'islam de France ? », *Le Monde*, 5 novembre 2020 (<https://www.lemonde.fr/>).

⁽¹³³⁾ RICH David, « Lutte contre l'islamisme radical en France : Milli Görüs dans le viseur du gouvernement », *France 24*, 5 avril 2021 (<https://www.france24.com/>).

d'un racisme et d'une islamophobie latents, dont ferait preuve le gouvernement d'Emmanuel Macron⁽¹³⁴⁾. Cette pression est exercée de loin dans les discours et de près par la diaspora turque et plus généralement la communauté musulmane depuis qu'Ankara s'autoproclame défenseur mondial de l'islam sunnite et des musulmans opprimés. La diaspora turque représente environ 650 000 personnes en France et le groupuscule ultranationaliste des « Loups Gris » incarne sa tranche la plus radicale, ayant été à l'origine de plusieurs troubles, notamment à l'encontre de la communauté arménienne suite aux événements dans le Haut-Karabagh où la neutralité française s'avère difficilement endurable⁽¹³⁵⁾. Quant à la communauté musulmane, le discours turc résonne particulièrement dans un climat de tensions sociales et historiques exacerbées, auquel le récent projet de loi confortant le respect des principes de la République tente de remédier. Tout cela met ainsi à dure épreuve la cohésion nationale française.

Néanmoins, cette compétition des discours narratifs entre la France et la Turquie n'est pas une affaire nouvelle. Elle remonte au génocide arménien (1915-1923) dont la reconnaissance par la Turquie est une condition *sine qua non* de son entrée⁽¹³⁶⁾ dans l'UE. La France a aussi pris le parti de la Grèce et de Chypre dans les tensions territoriales avec la Turquie respectivement depuis le traité de Lausanne (1923) et l'invasion turque de Chypre (1974). Deux exemples historiques qui illustrent l'enjeu de cohésion nationale turque alimentée par un nationalisme servant de cache-misère face à une situation économique difficile et des fragilités structurelles internes dont témoignent les nombreux coups d'État, notamment le plus récent qui a échoué en 2016. On peut d'ailleurs s'interroger sur le sens de la remise d'une légion d'honneur au président Égyptien al-Sissi dans le contexte géopolitique tendu : l'Égypte, également grand client de l'industrie d'armement française, serait-elle un moyen de contrebalancer le rival turc ? Même au prix de la cohérence de nos valeurs ?

Un jeu d'alliances fragiles face aux dégradations des relations dans la région

La fragilité des alliances en place pour maintenir la paix mène la Turquie à développer des alliances moins traditionnelles avec ses voisins méditerranéens tels que la Libye ou l'Égypte. La place de la Turquie au sein de l'Otan est remise en question, bien qu'elle reste un acteur majeur de l'Alliance de par l'envergure de son armée et sa position stratégique.

Incapable de mobiliser un soutien consensuel au sein de l'Union européenne, la Grèce cherche à accumuler les alliances bilatérales. En Europe, la France est son allié de plus grand poids mais d'autres, tels que l'Autriche, affichent également une certaine hostilité envers la Turquie⁽¹³⁷⁾. En dehors d'Europe, des exercices militaires et partenariats stratégiques ont été mis en avant avec l'Égypte, les Émirats arabes unis ou

⁽¹³⁴⁾ ALTAN Adem et MARIN Ludovic, « Pour redorer son blason, Erdogan se pose en défenseur de l'islam face à Macron », *France 24*, 27 octobre 2020 (<https://www.france24.com/>).

⁽¹³⁵⁾ « Le mouvement ultranationaliste turc des Loups gris officiellement dissous en France », *Le Monde*, 4 novembre 2020 (<https://www.lemonde.fr/>).

⁽¹³⁶⁾ La Turquie est associée à l'UE depuis 1963, elle a été reconnue comme candidate officielle en 1999. Les négociations commencées en 2005 sont gelées depuis 2016.

⁽¹³⁷⁾ « Migrants : le chancelier autrichien dénonce "une attaque de la Turquie contre l'UE" », *Le Figaro*, 3 mars 2020.

Israël ⁽¹³⁸⁾, bien que la valeur des alliances qui relient ces pays à la Grèce soit variable. La France chercherait, elle aussi, comme dit précédemment, à se rapprocher de l'Égypte, en qui elle verrait un possible contrepoids à la Turquie dans le monde arabo-musulman. Cette dernière, de plus en plus isolée dans l'Otan, intensifie ses relations avec le gouvernement officiel libyen, le Qatar, l'Azerbaïdjan ou encore le Pakistan ⁽¹³⁹⁾. L'influence dans le monde musulman sert à trouver de nouveaux alliés.

L'accumulation et la superposition de multiples enjeux (énergétiques, territoriaux, religieux, lutte d'influence, etc.) questionne sur l'échelle même des tensions actuelles qui pourraient tout à fait trouver de nouvelles caisses de résonance ailleurs en Europe. Les divisions européennes sur les différents théâtres se renforcent mutuellement. Chypre a ainsi pu bloquer temporairement l'adoption de sanctions contre la Biélorussie en l'absence de celles contre la Turquie ⁽¹⁴⁰⁾. L'interconnexion des enjeux et des acteurs démontre ainsi les faiblesses de l'UE et de l'Otan en tant que blocs unis et solidaires. C'est la crédibilité même de ces derniers qui est fragilisée sur la scène internationale. En cela, les tensions en Méditerranée orientale ne sont pas tellement exceptionnelles en ce qu'elles ne peuvent être traitées de manière isolée sans tenir compte d'un plus large échiquier. ♦

⁽¹³⁸⁾ RAFENBERG Marina, « Face à la Turquie, la Grèce multiplie les alliances militaires », *Le Monde*, 6 janvier 2021.

⁽¹³⁹⁾ ESCALONILLA Álvaro, « La Turquie négocie avec le Pakistan sur la coproduction de matériel militaire », *Atalayar*, 3 mars 2021 (<https://atalayar.com/fr/>).

⁽¹⁴⁰⁾ GRÉSILLON Gabriel, « Chypre bloque toute sanction européenne contre la Biélorussie », *Les Échos*, 21 septembre 2020.